RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FINANCOWLS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Rue de Montcharvais
63830 DURTOL

RCS CLERMONT FERRAND 910 149 442

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le vingt-six juin,
À quatorze heures trente,

Les associés de **la Société FINANCOWLS**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Cabinet DsD AVOCATS sis [redacted] sur convocation faite par la Gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Benjamin BI ASSIRA, titulaire de ---------- 600 parts sociales en pleine propriété,**

- **Société CLEONAT, titulaire de ---------- 400 parts sociales en pleine propriété,**
  Représentée par son gérant, Monsieur Clément ROUSSEAU,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Benjamin BI ASSIRA**, Gérant-associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion établi par la Gérance,**

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la Gérance,**

- **Affectation du résultat de l'exercice,**

- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres,**

- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**

- **Rémunération de la Gérance,**

- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,*
- *Les comptes annuels arrêtés **au 31 décembre 2024**,*
- *Le rapport de gestion établi par la Gérance,*
- *Le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,*
- *Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

DEUXIÈME RÉSOLUTION

.../...

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'**exercice clos le 31 décembre 2024** qu'elle vient d'approuver que **les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social**, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

.../...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

